

**L'Union des
producteurs
agricoles**



CTE - 27 M
C.P. - P.L. 118
DEVELOP. DURABLE

E
R
I
O
M

DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE
DU PROJET DE LOI N° 118
LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Maison de l'UPA
555, boul. Roland-Therrien
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Téléphone: (450) 679-0530

**MÉMOIRE DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES
PRÉSENTÉ À LA
COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE
DU PROJET DE LOI N° 118
LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

DÉCEMBRE 2005

ISBN 2-89556-064-1
DÉPÔT LÉGAL, 4^E TRIMESTRE 2005
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1. QUELQUES RAPPELS SUR LA CONSULTATION SUR L'AVANT- PROJET DE LOI SUR LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE....	6
2. RENOUVELLEMENT DE LA STRATÉGIE AGROENVIRONNEMENTALE DE L'UPA	8
3. VERS UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AGRICULTURE AU QUÉBEC.....	10
CONCLUSION.....	13
ANNEXE.....	14

L'Union des producteurs agricoles

En créant l'Union catholique des cultivateurs en 1924, devenue en 1972 l'Union des producteurs agricoles (UPA), les agriculteurs et les agricultrices du Québec ont résolument opté pour l'action collective, et cet engagement ne s'est jamais démenti. Ils se sont donné ainsi un syndicalisme vigoureux, c'est-à-dire un mouvement autonome voué à la défense de leurs intérêts et à la promotion de l'agriculture et de la forêt privée.

Au fil de son histoire, l'UPA a travaillé avec acharnement à de nombreuses réalisations : le crédit agricole, le développement de la presse québécoise (avec son journal *La Terre de chez nous*), le coopératisme agricole et forestier, l'électrification rurale, le développement éducatif des campagnes, la mise en marché collective, la reconnaissance de la profession agricole, l'implantation de l'agriculture durable, etc.

L'action de l'UPA s'inscrit au coeur du tissu rural québécois et façonne le visage des régions à la fois au plan géographique, communautaire et économique. Maximisant toutes les forces vives du terroir québécois, l'action collective du syndicalisme agricole et forestier a mis l'agriculture et la forêt privée du Québec sur la carte du Canada et sur celle du monde entier.

Aujourd'hui, l'UPA regroupe 16 fédérations régionales et 25 groupes spécialisés. Elle compte sur l'engagement direct de plus de 3 000 producteurs et productrices à titre d'administrateurs. Son action trouve des prolongements aussi loin qu'en Europe, dans ses interventions auprès de l'OMC, ou en Afrique pour le développement de la mise en marché collective par le biais de sa corporation *UPA Développement international*.

Réunis au sein de leur Union, les 43 400 agriculteurs et agricultrices québécois investissent, bon an mal an, plus de 500 millions de dollars dans l'économie du Québec. Les producteurs de bois, quant à eux, récoltent annuellement environ 10 millions de m³ de matière ligneuse pour une valeur de quelque 580 millions, contribuant ainsi aux 18 000 emplois que génère l'industrie forestière en région.

Dans la même veine, plus de 31 000 exploitations agricoles, majoritairement familiales, procurent de l'emploi à quelque 58 000 personnes. Chaque année, le secteur agricole québécois dépense près de six milliards de dollars pour assurer le fonctionnement de ces entreprises. Autant d'argent qui fait tourner la roue de l'économie et qui assure la prospérité du Québec rural.

Avec l'UPA, les agriculteurs et agricultrices du Québec de même que les producteurs forestiers se sont donné un outil qui leur permet de maîtriser leur destin. Ils sont fiers de travailler collectivement à la noble tâche de cultiver et de nourrir le Québec, tout en contribuant significativement à son développement durable.

INTRODUCTION

L'UPA s'intéresse depuis plusieurs années déjà au défi que représente le développement durable, c'est pourquoi nous tenons à remercier la Commission des transports et de l'environnement de lui permettre d'exprimer le point de vue du monde agricole sur le sujet.

Le projet de loi sur le développement durable représente sans contredit une heureuse initiative pour l'avenir du Québec. Notre qualité de vie étant étroitement liée à celle de l'environnement, nous devons collectivement prendre les dispositions qui assureront que le développement de notre société se réalisera dans le respect de l'équilibre des écosystèmes.

C'est dans cet esprit que l'UPA souhaite profiter de l'opportunité qui lui est offerte pour présenter le résultat de la réflexion des productrices et producteurs agricoles en ce domaine. Nous estimons à cet effet qu'une démarche concertée doit être mise en œuvre pour favoriser l'adoption de pratiques agricoles toujours plus respectueuses de l'environnement. Nous souhaitons ainsi exposer notre vision de ce que devrait être une véritable politique de développement durable du secteur agricole québécois.

Le présent mémoire s'inscrit par ailleurs en continuité avec notre intervention effectuée lors de la consultation publique tenue en début d'année. Ainsi, nos préoccupations soulevées à propos de certains énoncés du projet de loi demeurent d'actualité, qu'il s'agisse notamment de l'application du principe pollueur payeur, du respect de la capacité de support des écosystèmes ou du droit de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité.

1. QUELQUES RAPPELS SUR LA CONSULTATION SUR L'AVANT-PROJET DE LOI SUR LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les productrices et producteurs agricoles ont été nombreux à participer à la consultation publique tenue en début d'année sur le Plan de développement durable. De toutes les régions agricoles du Québec, ils sont venus témoigner de leur engagement à relever le défi du développement durable de l'agriculture et des efforts réalisés collectivement depuis plus d'une dizaine d'années.

Chiffres à l'appui, ils ont notamment fait état de l'évolution des pratiques que ce soit en matière de gestion des pesticides et des engrais ou encore en ce qui a trait à la conservation des sols et de l'eau. Le bilan est fort positif même si tous admettent qu'il reste encore du chemin à parcourir.

Or, malgré ce constat plutôt encourageant, l'enthousiasme n'était pas nécessairement au rendez-vous lors de cette consultation, le milieu agricole déplorant la difficulté de partager et de faire comprendre les défis auxquels doivent faire face les agricultrices et agriculteurs du Québec. D'une part, nos concitoyens ainsi que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) se montrent toujours plus exigeants lorsqu'il s'agit de réduire les incidences environnementales des pratiques agricoles alors que d'autre part, la pression s'accroît sur nos agriculteurs pour livrer des denrées à bas prix, à défaut de quoi le consommateur leur préférera des produits provenant d'ailleurs, une conséquence directe de la mondialisation des marchés. En outre, peu de gens semblent se soucier de connaître quelles sont les règles environnementales observées chez nos concurrents.

Dans ce contexte, l'UPA déplorait que le milieu agricole et le MDDEP ne parvenaient pas à partager une vision commune de ce que devrait être le développement durable de l'agriculture. En effet, une mésentente semble persister à propos de la façon la plus appropriée d'intervenir pour améliorer l'état de l'environnement en milieu agricole. Au cœur de ce conflit, nous croyons que la réglementation environnementale, bien que nécessaire, a atteint ses limites et est maintenant devenue un facteur de frustration et de démobilisation.

En effet, la réglementation n'a pas cessé d'être modifiée depuis dix ans. Dans pareil climat, on ne s'étonnera pas que plusieurs aient de la difficulté à s'y retrouver. Qui plus est, la situation des exploitations agricoles est précarisée par autant d'instabilité, tant en ce qui a trait à la capacité de demeurer conforme aux normes en vigueur qu'au plan de la rentabilité économique; le soutien financier promis par l'État pour les investissements nécessaires à l'adaptation des entreprises agricoles n'étant par ailleurs pas au rendez-vous.

Devant cette situation, l'UPA invitait au printemps dernier, le gouvernement à réviser son approche et à profiter de l'adoption du Plan de développement durable pour se doter d'une véritable politique de développement durable de l'agriculture orientée vers l'atteinte d'objectifs mesurables auxquels auront adhéré l'ensemble des partenaires concernés.

Au cours des derniers mois, l'UPA a poursuivi sa réflexion visant le renouvellement de sa stratégie agroenvironnementale. À la lumière du bilan des dernières années, le milieu agricole en arrive à la conclusion que pour obtenir un maximum de résultats, sa stratégie devra s'inscrire dans un contexte plus large.

Dans ce contexte, nous partageons l'affirmation énoncée dans le document de consultation à l'effet que l'enjeu du développement durable, « c'est la capacité des partenaires intéressés à agir de manière concertée et harmonieuse afin de créer et de maintenir un équilibre entre les bienfaits d'une action et ses conséquences, que ce soit sur le milieu, le mode ou le niveau de vie. Cette harmonie résulte d'une volonté commune, d'une vision qui assure la solidarité et la cohésion des actions. »

Ainsi, à titre de principaux partenaires intéressés par le développement durable de l'agriculture, les producteurs et productrices du Québec souhaitent convenir avec le gouvernement d'une démarche visant la poursuite du travail amorcé au cours des dix dernières années pour faire de l'agriculture québécoise une activité toujours plus respectueuse de l'environnement.

C'est pourquoi, réunis en assemblée lors du 81^e congrès annuel, ils ont adopté à l'unanimité une résolution (ci-jointe en annexe) réclamant l'adoption par le gouvernement du Québec d'une véritable politique de développement durable de l'agriculture.

Nous vous présenterons dans les sections suivantes le point de vue des agriculteurs et agricultrices à l'égard du développement durable de leurs activités. C'est dans un esprit de collaboration que nous proposerons une approche constructive afin que nos efforts respectifs servent à l'avancement du développement durable de l'agriculture et à l'ensemble de la société québécoise.

2. RENOUVELLEMENT DE LA STRATÉGIE AGROENVIRONNEMENTALE DE L'UPA

Au cours de l'hiver 2005, l'UPA et ses affiliés ont procédé à une évaluation rétrospective de la stratégie agroenvironnementale. Il s'agissait de faire le bilan des dix dernières années dans le but de préciser les orientations, les priorités d'intervention et les moyens à mettre en œuvre pour les années futures.

Il ressort de cet exercice des points positifs comme la prise de conscience et la responsabilisation des agriculteurs et agricultrices face aux questions environnementales ainsi que de l'avancement dans l'adoption de pratiques agroenvironnementales comme en fait foi le rapport Suivi 2003 du Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec¹ entre 1998 et 2003.

À titre d'exemple, mentionnons :

- Une progression dans les modes d'entreposage sécuritaire des fumiers qui est passée de 66 % à 86 % du cheptel.
- La diminution de 31 % des quantités d'engrais minéraux phosphore utilisées qui a eu pour effet de diminuer de 21 % la quantité de phosphore par hectare de terre cultivée.
- Concernant les pesticides, le bilan des ventes dans le secteur agricole a enregistré une baisse de 10,2 % entre 1992 et 2001. Cependant, la quantité de matières actives vendues, exprimée par hectare en culture annuelle est passée de 3,65 kg/ha en 1992 à 2,46 kg/ha en 2001, ce qui représente une baisse de 33 %.
- Les pratiques de conservation des sols qui permettent de réduire le ruissellement sont passées de 36 % à 44 % des superficies consacrées à des cultures annuelles, ce qui représente une hausse de 110 000 hectares.
- Par ailleurs, depuis 1998, les superficies protégées par des haies brise-vent ont doublé.

¹ Ce rapport est une initiative concertée du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). Le Suivi 2003 présente l'évolution entre 1998 et 2003 des pratiques agroenvironnementales sur les fermes du Québec. Il vise également à évaluer les progrès réalisés pour les paramètres identifiés dans le Plan d'action « Un environnement à valoriser » qui découle du Rendez-vous des décideurs en agriculture et agroalimentaire de mars 1999 et pour ceux retenus dans le Cadre d'intervention en agroenvironnement de l'UPA. Ce document est disponible à l'adresse Internet suivante : http://www.upa.qc.ca/fra/nos_preoccupations/documents/Suivi-2003-portrait-agro-BPR.pdf

Cependant, cette rétrospective de la stratégie agroenvironnementale a fait ressortir certaines déceptions :

- l'absence ou le peu de reconnaissance des efforts accomplis des pratiques agroenvironnementales par le ministère de l'Environnement et les groupes environnementaux;
- le soutien financier gouvernemental qui n'a pas suivi les engagements;
- une réglementation en constante mutation (REA, RCES, Code de gestion des pesticides, introduction du concept des bassins dits dégradés);
- une plus grande lourdeur administrative et une rigidité des programmes.

Malgré ces désappointements, les producteurs et productrices ont indiqué qu'il fallait sans équivoque poursuivre la stratégie agroenvironnementale; celle-ci devant toutefois s'inscrire dans une politique québécoise de développement durable de l'agriculture.

Dans un premier temps, les producteurs et productrices agricoles ont identifié les défis à relever pour les prochaines années en agroenvironnement. Plus de 1 200 producteurs et productrices ont participé à cet exercice et une rencontre provinciale avec les principaux élus et permanents de l'organisation sur le sujet a permis de dégager les orientations et priorités d'intervention suivantes :

1. La protection de l'eau
2. Le contrôle des odeurs aux bâtiments et à l'épandage
3. La rationalisation de l'usage des pesticides
4. Les gaz à effet de serre
5. La valorisation des boisés de ferme
6. La disposition des matières résiduelles.

Le choix de ces orientations tient compte des progrès et des résultats atteints dans les plans d'action de l'UPA et de ses affiliés.

3. VERS UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AGRICULTURE AU QUÉBEC

Pour l'UPA, le développement durable agricole signifie une harmonie entre des objectifs de développement économique, environnemental et social. Cette définition rejoint celle du gouvernement inscrite dans le préambule du projet de loi. On peut y lire également que le développement durable doit permettre de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

La recherche de cet équilibre est un exercice complexe à réaliser puisqu'à la base il implique que les entreprises agricoles s'adaptent pour se développer et survivre dans un environnement constamment en mouvance et puissent demeurer compétitives. Or, la gestion d'une entreprise agricole comporte sa part de risques et la rentabilité est souvent précaire compte tenu des aléas climatiques, de l'instabilité des prix payés à la ferme et de la forte compétition des denrées sur le marché à l'échelle internationale. Les exploitations disposent de peu de marge de manœuvre. Dans pareille situation, on comprendra la nécessité de prendre les moyens nécessaires pour assurer une relative stabilité au plan économique pour obtenir l'adhésion du milieu à toute stratégie de développement durable.

Ainsi, une stratégie québécoise de développement durable de l'agriculture devrait contribuer à faire progresser l'adoption des bonnes pratiques au plan environnemental en instaurant notamment un ensemble de conditions propices à la viabilité économique des entreprises. Les retombées d'une telle stratégie seront à la mesure des moyens qui y seront consacrés ainsi qu'à la volonté des partenaires du milieu agricole à soutenir et à appuyer les productrices et producteurs dans leurs démarches.

Ainsi, nous croyons que la mise en place d'une stratégie québécoise de développement durable pour l'agriculture implique :

- une concertation entre les différents partenaires;
- une volonté et une vision commune;
- une cohésion dans les priorités d'action;
- des objectifs clairs et mesurables;
- une responsabilisation de tous les acteurs concernés;
- une prise en compte des facteurs externes au développement des entreprises (économique et social).

La nécessité de convenir de certains préalables

La mise en place d'une politique de développement durable nécessite toutefois certains préalables, à savoir :

- un cadre réglementaire stable, basé sur l'approche ferme par ferme, orienté vers des gains environnementaux et qui assure la viabilité des entreprises;
- un respect des engagements financiers du gouvernement;
- une reconnaissance des progrès accomplis en agroenvironnement par les producteurs et productrices agricoles;
- reconnaissance des coûts associés aux attentes sociétales en matière de protection de l'environnement.

Ces conditions sont indispensables pour aller chercher l'adhésion et la confiance des producteurs et productrices afin qu'ils s'investissent dans ce projet. Ces derniers recherchent des règles stables justes et équitables.

C'est pourquoi nous croyons qu'une telle politique doit se traduire :

- par des actions terrains;
- des interventions à petite échelle;
- des agriculteurs au cœur de l'action avec les partenaires du milieu.

À titre d'exemple, mentionnons notre partenariat avec la Fondation de la faune du Québec. Ce programme de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole vise à rallier autour d'objectifs communs des intervenants terrains du monde agricole, tels que des producteurs, des clubs-conseils en agroenvironnement et des fédérations de l'UPA. À ceux-ci se joindront des partenaires du monde municipal, des institutions d'enseignement ainsi que des organismes environnementaux et fauniques.

S'échelonnant sur une durée de cinq ans afin d'assurer la complète réalisation des projets ciblés en 2005, chacune des initiatives correspondra à un véritable laboratoire d'apprentissage et d'expérimentation des techniques de protection ou d'amélioration pour les habitats fauniques en milieu agricole. À la suite de l'annonce du programme, 35 projets ont été déposés pour évaluation. Ce haut taux de participation confirme la volonté des producteurs et productrices d'intervenir pour protéger nos cours d'eau et par le fait même contribuer à mettre en valeur la biodiversité.

Au moment de lancer le programme, une enveloppe budgétaire de 8 millions \$ provenant d'un partenariat privé et public était prévue pour financer la mise en œuvre des projets. Dix projets ont donc été retenus et permettront le développement de modèles durables d'aménagement agriculture-faune pour les petits et moyens cours

d'eau à l'échelle d'un bassin versant à prédominance agricole. Voilà donc un projet innovateur qui contribuera certainement à favoriser la biodiversité en milieu agricole.

Nous espérons qu'une politique de développement durable de l'agriculture québécoise pourrait, dans son plan d'action avec les intervenants du milieu, intensifier de telles initiatives en particulier dans les bassins à plus forte concentration de production animale.

CONCLUSION

Au cours des derniers mois, l'UPA a poursuivi sa réflexion visant le renouvellement de sa stratégie agroenvironnementale. À la lumière des dernières années, le milieu agricole en arrive à la conclusion qu'il faut poursuivre les efforts réalisés en agroenvironnement depuis 1994, mais que ceux-ci doivent s'inscrire dans une véritable politique de développement durable de l'agriculture québécoise.

À cet effet, les délégués de l'UPA réunis au dernier congrès général de l'UPA ont adopté unanimement une résolution qui demande au gouvernement d'élaborer avec les partenaires concernés une politique de développement durable de l'agriculture démontrant ainsi leur volonté ferme de participer et de contribuer au développement durable du Québec.

Il s'agit là d'une condition essentielle pour assurer l'adhésion et la confiance des producteurs et productrices. Ces derniers recherchent des règles stables, justes et équitables. À cet effet, il ne faudrait pas négliger l'importance de favoriser l'instauration d'un climat harmonieux entre les agriculteurs, le gouvernement et les autres intervenants. La protection de l'environnement doit devenir un enjeu positif. Il faut trouver le moyen de ramener un climat social plus respectueux des uns et des autres, notamment par la réalisation de projets terrains impliquant un partenariat des différents intervenants et une mobilisation autour d'objectifs communs.

Politique québécoise de développement durable de l'agriculture

CONSIDÉRANT que le gouvernement est en voie d'adopter une loi sur le développement durable qui va requérir l'élaboration d'un plan de développement durable par secteur d'activité;

CONSIDÉRANT que le bilan des dix années de la stratégie agroenvironnementale de l'UPA démontre des avancées significatives au chapitre de l'adoption de pratiques agroenvironnementales sur les fermes du Québec;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une consultation auprès des premiers élus et administrateurs de l'UPA et de ses affiliés, il a été convenu que le renouvellement de la stratégie agroenvironnementale doit s'inscrire dans une Politique québécoise de développement durable de l'agriculture;

CONSIDÉRANT la volonté des productrices et producteurs de poursuivre la stratégie agroenvironnementale par la réalisation d'actions terrain en partenariat, par exemple les projets de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole avec la Fondation de la faune du Québec;

CONSIDÉRANT que certains préalables sont nécessaires à l'élaboration d'une Politique de développement durable de l'agriculture, soit un cadre réglementaire stable orienté vers des gains environnementaux et s'appuyant sur une approche ferme par ferme, un respect des engagements financiers du gouvernement, une reconnaissance des progrès accomplis en agroenvironnement ainsi que des coûts associés aux attentes sociétales en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT la volonté de nos partenaires de s'allier à l'UPA dans la démarche auprès du gouvernement du Québec pour obtenir une Politique québécoise de développement durable de l'agriculture;

LE CONGRÈS GÉNÉRAL DE L'UPA DEMANDE

➤ au gouvernement du Québec

- d'élaborer avec les partenaires concernés une véritable Politique québécoise de développement durable de l'agriculture s'appuyant sur :
 - une stratégie commune d'action sur le terrain,
 - un cadre politique partagé par les principaux ministères concernés (MAPAQ, MAMR, MDDEP) en matière d'agroenvironnement,
 - des programmes de soutien aux productrices et producteurs agricoles orientés vers l'atteinte d'objectifs clairs et mesurables,
 - une approche réglementaire cohérente,
 - un mécanisme de coordination et de suivi gouvernemental auquel les principaux partenaires sont associés;

➤ à l'UPA

- de poursuivre les démarches auprès de nos partenaires pour l'établissement d'une Politique québécoise de développement durable de l'agriculture.